

## **Commune de SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse)**

### **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Etude de Maîtres Jacques POGGI et Sandrine POGGI-GONDOUIN  
Notaires associés à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle  
Successeurs de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.

Suivant acte reçu par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, notaire associé, le 24 septembre 2018, il a dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Monsieur **Henri CASANOVA** demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 11 rue Luce de Casabianca, célibataire.

Né à SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse) le 12 septembre 1906.

Décédé à BASTIA le 20 mai 1990.

#### **DESIGNATION**

Sur la commune de **SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse) Pietranera**

Dans l'ensemble immobilier en copropriété. Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
AC	341	Pietranera		01	80

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

#### **LOT NUMERO CINQ (5)**

Au 2ème, trois pièces, deux chambres avec annexe, côté Est auxquelles on accède par un escalier intérieur en bois.

Et la quote part indéterminée des parties communes de l'immeuble.

#### **LOT NUMERO SIX (6)**

Une cave au-dessous.

Et la quote-part indivise des parties communes.

#### **LOT NUMERO SEPT (7)**

Un grenier au-dessus.

Et la quote-part indivise des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de trois mois à compter de la parution du présent avis.

POUR AVIS

Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN

Notaire

**Adresse mail de l'étude : [office.poggigondouin@notaires.fr](mailto:office.poggigondouin@notaires.fr)**